

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_207

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste (agrément régional Hauts-de-France)

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_207

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste (agrément régional Hauts-de-France)

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France (GON) est une association loi 1901, qui a pour objet l'expertise pour la préservation de la biodiversité. Il œuvre à la protection et à la connaissance de la faune régionale.

Depuis 2016, Cœur de Flandre agglo et le GON collaborent régulièrement, dans le cadre du projet européen « Tous écocitoyens », ou lors de la création du Carnet de la Biodiversité de Flandre Intérieure, dont l'association fait toujours vivre les bases de données sur le Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF). D'autres actions sont menées grâce à ce partenariat : pose de nichoirs, comptages d'Hirondelles, lutte contre le Frelon Asiatique, animation de conférences, élaboration de la Trame Verte et Bleue, conseils de gestion, etc.

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France, sollicite Cœur de Flandre agglo pour un soutien financier de l'ordre de 5 000 € pour l'année 2025. La subvention sollicitée permettra la poursuite des activités citées précédemment et d'autres projets à mener pour 2025.

Le soutien auprès de cette structure s'inscrit pleinement dans les politiques environnementales de Cœur de Flandre agglo, autour de la préservation de la biodiversité et des habitats naturels du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire ;

Considérant que le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France, est un acteur incontournable de la biodiversité, qu'il est un outil majeur pour la connaissance et la protection de la faune sauvage du territoire ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France, pour l'année 2025 d'un montant de 5 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les documents afférents au dossier.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FENET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

